

MAIRIE
DE**BASSE - RENTGEN**

57570



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23/06/2014

Présents : MM : DELION — OESTREICHER - MASSON – GONAND.
MMES : WINTERRATH - HEMMER - REYROLLE SCHWARTZ –

Absent avec excuse : MM : HAGEN – MME : INGHINGOLO – DUMAS (procuration à Mme WINTERRATH).

Absent sans excuse : Néant.

Secrétaire de séance : Mme SCHWARTZ.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour.
- **approuve**, à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 19.05.2014

Point N°3 – Aménagement voirie communale à Haute-Rentgen – Avenant N°1

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'une voirie communale à Haute-Rentgen, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **accepte**, l'avenant N°1 d'un montant de 22.485,90 € H.T. au marché signé avec l'entreprise W.H. de Sainte Marie aux Chênes. Cet avenant consiste à intégrer des travaux supplémentaires, à savoir l'implantation de deux conteneurs enterrés (papiers + verres) ainsi que des travaux d'aménagement d'une place de parking et d'un chemin piéton à proximité.

Point N°4 – Désignation de deux représentants à l'APADIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **désigne**, Madame Marie-France BRENNER et Madame Camille OESTREICHER en qualité de représentantes de la Commune de Basse-Rentgen au sein de l'APADIC (Association des Personnes Agées du District de Cattenom).

Point N°5 – Désignation de 3 membres dans le cadre de la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs à la CCCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **désigne**, Monsieur OESTREICHER Jeannot, domicilié à Basse-Rentgen, 5 Rue de l'église,

Monsieur FEIPPEL Jean-Paul, domicilié à Haute-Rentgen, 3 rue Saint Hippolyte
 Monsieur BARYGA Raymond, domicilié à YUTZ, 21 rue du Vieux Bourg

en qualité de contribuables pour faire partie de la Commission Intercommunale des Impôts Directs à la C.C.C.E.

Points N°6 – Devis aire de jeux

Suite au rapport d'examen de l'aire de jeux adressé par l'APAVE dans le cadre du contrôle annuel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **accepte**, le devis d'un montant de 9.474 € H.T. présenté par la Société I.M.A.J. relatif au remplacement du sol souple sous les jeux existants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **accepte**, le devis d'un montant de 12.010 € H.T. présenté par la Société I.M.A.J. relatif à la fourniture et la pose d'une balançoire nacelle et d'une tour toboggan.

Point N°7 – Décisions modificatives au B.P. 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **accepte** les décisions modificatives suivantes au budget primitif 2014, à savoir :

- Crédit à ouvrir : article 2181 « installations générales, agencements » : + 26.000 €
- Crédits à réduire : article 020 « dépenses imprévues » : - 26.000 €
- Crédits à ouvrir : article 2315 « installations, matériel et outillage » : + 7.200 €
- Crédits à réduire : article 020 « dépenses imprévues » : - 7.200 €

Point N°8 – Devis enfouissement de réseaux Rue de la Fauvette – Chemin piétons Fauvette-Tuilerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **accepte**, le devis d'un montant de 2.715 € H.T. présenté par la Société A.I.R. relatif aux frais d'étude dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux Rue de la Fauvette et du chemin piéton Fauvette-Tuilerie. Le montant estimé des travaux est d'environ 90.000 € H.T.

Point N°9 – Devis coussins berlinois – Rue des Platanes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

➤ **accepte**, le devis d'un montant de 5.991,42 € H.T. présenté par la Société GIROD Lorraine relatif à l'achat de coussins berlinois qui seront installés Rue des Platanes à Preisch afin d'y améliorer la sécurité.

Point N°10 – Demandes de subvention (Brevha – Mission Locale – Handi Sport)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **donne**, son accord pour le versement d'une subvention d'un montant de 150 € à l'Association de Gymnastique BREVHA au titre de 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **décide**, de verser une subvention d'un montant de 159 € (400 hbts X 0,3965 € par habitant) à la Mission Locale du Nord Mosellan au titre de l'année 2014.

➤ **donne** son accord pour le versement d'une subvention d'un montant de 100 € à l'Association Handi Sport (Comité Départemental de Moselle) au titre de 2014.

Point N°11 – Acceptation chèque

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **accepte**, le chèque d'un montant de 28,40 € émanant d'E.R.D.F. relatif à la convention de servitudes (ligne aérienne).

Point N°12 – Travaux Presbytère – Avenant en moins (Menuiserie Mebesi)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **accepte**, l'avenant N°02/06 d'un montant de 2.350 € H.T. présenté par l'Entreprise MEBESI concernant des travaux en moins-value dans le cadre de l'aménagement de deux gîtes dans l'ancien Presbytère.

➤ Point N°13 – Rapport d'expertise écoulement eaux pluviales Côte des Moutons

Vu le rapport d'expertise établi par le Cabinet SARETEC dans lequel il est retenu que les inondations du potager du château sont la conséquence de l'aménagement du chemin communal et plus particulièrement de la présence de remblai sur le terrain communal faisant obstacle à l'écoulement des eaux pluviales dans le ruisseau qui a été canalisé,

Vu le courrier adressé à la Commune par les Assurances Groupama dans le cadre de la protection juridique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **autorise** Madame le Maire à faire établir des devis afin que des travaux soient entrepris pour remédier à cette situation.

Le rétablissement d'un exutoire pour ramener l'eau de précipitations collectée au bas du versant dans le ruisseau étant estimé à 3.000 €.

Point N°14 - Points divers

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **soutient** l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat et sa demande pour :
- le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
 - l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
 - la réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Annexe Presbytère

En vue d'un subventionnement par la Région et l'obtention d'une quatrième clef par Clévacances, Le Conseil municipal charge Madame le Maire de faire établir des devis pour l'aménagement de la dépendance pour y pratiquer du sport (à définir) avec l'installation d'un sauna ou d'un jacuzzi ainsi qu'une douche.

Maisons fleuries

Le passage du jury est fixé au dimanche 27 juillet à partir de 9H30.
Les membres du jury sont les suivants : WINTERRATH Viviane, HEMMER Mireille, REYROLLE Gaëlle, OESTREICHER Camille, KLOPP Albert (Horticulteur).

Syndicat de la BOLER

Madame le Maire donne la parole à M. OESTREICHER Jeannot concernant le Syndicat de la BOLER. Il informe le Conseil Municipal que sur demande de la commune, le Syndicat s'engage à faire réaliser des travaux sur des affluents en maîtrise d'ouvrage déléguée. Les coûts de ces travaux sont à la charge de la commune avec un éventuel subventionnement de 80 %.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 27/06/2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 27/06/2014.

Le Maire
Viviane WINTERRATH

V. Winterrath

